

Nous apprenons par l'histoire de l'Eglise que les Evêques, vers le 3e siècle, fondèrent, outre l'église épiscopale, de nouvelles églises dans les campagnes, et dans les grandes villes, telles que Rome et Alexandrie, vers le milieu du 4e siècle. Malgré ces fondations, ils demeurèrent maîtres de ce qui était offert dans ces églises.

Nous voyons qu'au 6e siècle l'Archidiacre, l'Archiprêtre et le Curé avaient quelquefois, sous l'inspection de l'Evêque, l'intendance de la Fabrique. Plus tard, les Evêques se donnèrent des éconômes qui étaient soumis à leurs ordres et à leur surveillance. Mais ces éconômes devaient être des ecclésiastiques, car le concile de Séville, en 619, défend aux Evêques de nommer des éconômes laïques.

Tous les monuments de l'histoire ecclésiastique concourent à établir que, pendant les 14 ou 15 premiers siècles, les biens de l'Eglise ont été entre les mains des Ecclesiastiques, qui les administraient exclusivement. (1)

Nous ne pouvons déterminer d'une manière certaine le temps auquel les laïques ont commencé de prendre

---

(1) Il est vrai que nous trouvons qu'il y a eu du 7e au 15e siècle des *éconômes laïques* dans quelques endroits, mais nous pensons qu'ils n'avaient pas l'*administration des biens*, comme ils l'ont eue plus tard; qu'ils n'étaient alors que des *serviteurs d'église très modiquement rétribués*. Nous adoptons ici l'opinion de Monseigneur Affre. (Traité de l'Adminis. Temp. des Par., pp. 6, 7, 8, 12 et 13.)